

SUR LA TRACE DE LA CHOUETTE D'OR®

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE VOTRE SUPER-SOLUTION (RÉSOLUTION DE L'ÉNIGME FINALE)

Votre nom : Votre prénom :

Votre date de naissance : Votre pseudo :

Votre adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

Adresse email :

SOLUTION PROPOSÉE

Votre zone finale :

Code postal de votre zone finale :

Emplacement exact de la cache ("pile-poil"), à l'intérieur de votre zone finale (décrit en clair, pas de coordonnées GPS) :

Explication de votre résolution de la super-solution :

Je certifie sur l'honneur être allé creuser avant le 22 octobre 2021 pour vérifier la cache et extraire la contremarque enfouie.

Je certifie sur l'honneur être en possession d'un exemplaire de l'une des éditions du livre-contrat intitulé "Sur la Trace de la Chouette d'Or®".

AFIN QUE VOS SOLUTIONS SOIENT RECEVABLES, MERCI DE JOINDRE À CE FORMULAIRE UNE COPIE RECTO VERSO DE VOTRE CARTE D'IDENTITÉ OU PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ.

DATE :

SIGNATURE :

ÉDITIONS DE LA CHOUETTE D'OR®

COMMUNIQUÉ DES ORGANISATEURS DU 14 NOVEMBRE 2021

Divers Joueurs, si l'on en croit leurs déclarations sur les forums, se disent certains d'avoir trouvé la cache tout en avouant avoir creusé sans résultat. Certains parmi eux, considérant que leur solution est la bonne et que c'est du Jeu que viendrait le problème, se croient dès lors autorisés à crier au scandale. C'est un moyen de dénier leur échec, mais cela pollue le Jeu.

Pour y mettre fin, les Éditions de la Chouette d'Or®, nouvel Organisateur en titre du Jeu, ont décidé d'offrir à l'ensemble des Joueurs en possession d'un exemplaire, régulièrement acheté, de l'une des éditions du livre-contrat « Sur la Trace de la Chouette d'Or® », la possibilité de soumettre leur super-solution (résolution de l'énigme finale) à l'Huissier qui a procédé aux indispensables vérifications telles que décrites dans les constats des 1^{er} avril 2021, 13 avril 2021, 22 octobre 2021 et 25 octobre 2021.

A compter de ce jour et jusqu'au **31 décembre 2021 minuit**, le cachet de la poste faisant foi, vous pouvez imprimer et compléter le **FORMULAIRE DE SOUMISSION DE VOTRE SUPER-SOLUTION (RÉSOLUTION DE L'ÉNIGME FINALE)** téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://editions-chouettedor.com/pages/documents-officiels>

Il vous suffira ensuite d'adresser l'original de votre formulaire sous pli recommandé à :

Maître Blanche Neige-Schmitt
Huissier de Justice
SARL ACTEMIS
16 avenue Henri IV
19400 – ARGENTAT

L'Huissier procédera aux vérifications à partir de janvier 2022, à l'issue desquelles il dressera constat du nombre de formulaires reçus et de l'existence éventuelle d'une ou plusieurs résolutions correctes de la super-solution. Vous serez contacté directement par l'Huissier si vous avez trouvé la localisation exacte de la cache (le « pile-poil ») ; il vous sera alors enjoint d'aller creuser sur place pour déterrer la contremarque enfouie aux fins de l'échanger contre le lot promis au gagnant (la Chouette d'Or® sertie de pierreries). Le constat sera publié sur le site officiel des Éditions de la Chouette d'Or®.